CRITERIUM JEUNES U10 ILE D'OR – NANTES

14 ET 15 AVRIL 2018

Épreuve comptant pour le classement des écoles de golf des Pays de la Loire

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le règlement général du Grand Prix Jeunes de l'Ile d'Or.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les jeunes de 10 ans et moins, licenciés à une fédération reconnue, répondant aux exigences des règles du Statut Amateur.
Tous les joueurs licenciés en France devront être titulaire **d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat médical en 2017, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé**

Les joueurs devront être inscrits par leur clubs sur Xnet avant la date limite des inscriptions le 8 avril 2018.

QUOTAS ET CATÉGORIES

CATEGORIE	Années de naissance	Garçons		Filles		Nbre Total
		Nbre	Idx max	Nbre	Idx max	
U 10	2007 - ….	22	44	11	44	33

L'index pris en compte est celui de la clôture des inscriptions le 8 Avril 2018.
Dans chaque catégorie, les participants seront retenus en prenant compte l'ordre du mérite jeune puis l'ordre des index et ensuite l'ordre d'arrivée des inscriptions.

La liste des inscrits sera publiée au plus tard le mardi 13 avril 2018 au soir sur le site du golf (www.golfdenantesiledor.com)

FORMULE :

Stroke Play / 18 trous / 9 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours.
Parcours Rouge.

L'entrainement gratuit est prévu le Vendredi 13 avril 2018 exclusivement sur réservation.

CATEGORIE	Garçons		Filles	
	Marques	Longueur	Marques	Longueur
MINIMES	Blanches	5913	Bleues	5047
BENJAMINS	Jaunes	5517	Rouges	4640
U 12	Gris	4905	Violettes	4281
U10 (9 trous)	Violettes	2140	Noires	1960

Départage :

En cas d'égalité pour l'attribution du titre, le départage se fera en **play off « trou par trou » à partir du 1**. Dans tous les autres cas, le départage se fera sur les 9, 6, 3 et dernier trou, puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant. De plus, le Comité de l'épreuve peut décider de substituer ce 2éme mode de départage à celui de « trou par trou » dans le cas où les play-offs ne pourraient se dérouler normalement et/ou complètement.

Départs :

Lors du 1er tour, le tirage des départs se fera en respectant l'ordre des index.
Les horaires seront communiqués à partir du 13 avril 2018 à 12h00.
Lors du 2ème tour, le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats du 1er tour.

REGLES SPECIFIQUES DE L'EPREUVE

Épreuve « **non-fumeur** » : Il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

Accompagnateurs : Lors de chaque épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraineurs, dirigeants de club, etc., devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils (40m). Toute infraction constatée donnera lieu à un avertissement. Toute infraction ultérieure sera soumise au comité pour une possible disqualification du joueur concerné.

Cadets : Les cadets ne sont pas autorisés.

1ère infraction constatée : 2 coups de pénalité pour chaque trou où une infraction a été commise, maximum 4 coups.
2ème infraction : disqualification.

PRIX

Un prix est offert aux trois premiers scores "Brut" de chaque catégorie.

COMITÉ

Franck MORA, Directeur Sportif PGA,
Alain DELABROSSE, Président de l'AS, OEC,
Bertrand MORVILLERS, Conseiller Technique Fédéral Ligue
Représentant des arbitres,
Marc COADER, assistant OEC.

ENGAGEMENT

L'inscription sera complète accompagnée du montant des droits d'inscription fixé à 15 € (5 € pour les licenciés Golf Ile d'Or membres AS).

Les engagements sont à adresser par chèque à l'ordre de la Société Dorelle avant le 13 avril 2018 à :

GOLF Ile d'Or - NANTES
Le Cellier - La Varenne
BP 90410
49270 L'OREE D'ANJOU

Ou à régler sur place, au plus tard le 14 avril au matin.

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le 12 avril 2018.